

# Commune de La Motte Saint Martin

## Département de l'Isère

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 2018

L'an deux-mille-dix-huit, le sept du mois de juin à vingt heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de LA MOTTE SAINT MARTIN, sous la présidence de Mr Franck GONNORD, Maire.

Le Président procède à l'appel et constate que le quorum est atteint.

#### **Présents :**

Franck GONNORD, Maire, Gérard ROBERT, Christian DUHAUT, Sébastien COUTURIER, adjoints au Maire, Marion ROBERT, Pascale BOREL-TRESALLET, Ollivier CLOT, Roger MOREL, conseillers municipaux.

#### **Excusés représentés :**

Delphine TEXIER représentée par Franck GONNORD, Alain BOUCHÉ représenté par Gérard ROBERT.

#### **Excusés :**

Sylvie MEILLAND-REY, conseillère municipale.

L'assemblée désigne Christian DUHAUT pour assurer les fonctions de secrétaire de la séance, assisté de Mélanie EYMERY.

## **1 Tarifs des prestations périscolaires pour l'année 2018-2019**

### **Tarifs de la cantine**

#### Contexte :

- Rappel des tarifs 2017-2018 : 3,85 € - 4,70 € – 5,80 €
- Suivant les seuils quotients familiaux : 550 € et 1160 €

#### Proposition pour 2018-0219 :

- Prendre en compte en partie l'évolution des coûts du prestataire et l'évolution qualitative de la prestation,
- Tarifs 2018-2019 : pas de changement,
- Seuils QF : 560 € et 1180 €,
- Réduction 3ème enfant : 50 % en cas de fréquentation de la cantine supérieure à 75 %.

### **Tarifs de la garderie**

#### Contexte :

- Rappel des tarifs 2017-2018 : 2,05 € - 2,25 € – 2,45 €
- Suivant les seuils quotients familiaux : 550 € et 1160 €

#### Proposition pour 2018-0219 :

- Seuils QF : 560 € et 1180 €,
- Tarifs : 2,10 € - 2,30 € – 2,50 €.

**Vote :** le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

## **2 Organisation du temps scolaire 2018-2019**

#### Contexte :

- Le retour à la semaine de 4 jours a été voté par le conseil et municipal et le conseil d'école en ce début d'année,
- Il a été approuvé par l'académie de Grenoble,
- Les horaires du temps scolaire pour l'année 2018-2019 deviennent :
  - x Les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

#### Proposition :

- Horaires du service périscolaire pour l'année 2018-2019, les lundi, mardi, jeudi et vendredi :

# Commune de La Motte Saint Martin

## Département de l'Isère

- x Garderie du Matin : de 7h00 à 8h20
- x Cantine : de 11h30 à 13h30
- x Garderie du Soir : de 16h30 à 18h30

**Vote** : le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

### **3 Horaires ouvertures piscine & Tarifs – saison 2018**

Contexte :

- Ouverture de la piscine du samedi 23 juin au dimanche 2 septembre 2018 et le weekend des 16/17 juin 2018,
- De 13h30 à 19h, tous les jours.

Proposition pour la saison 2018 :

- Entrée unitaire : 3 euros,
- Carnet 10 entrées : 25 euros, non nominatif, durée illimitée,
- Gratuit pour les enfants jusqu'à 5 ans,
- Carnet 10 entrées pour les jeunes de la commune de 5 à 15 ans : 1 carnet à 15 euros, nominatif – valable uniquement sur la saison 2018,
- Carnet 10 entrées pour les enfants de l'école de Monteynard : 1 carnet à 15 euros, nominatif – valable uniquement sur la saison 2018,
- Entrée à prix réduit à 2 € pour tout le monde à partir de 17h30,
- Entrée gratuite pour les enfants – jusqu'à 15 ans – des bénévoles à la buvette, pendant la permanence du bénévole, sous réserve de besoin de bénévole,
- Une entrée gratuite par journée de bénévolat pour les 16-20 ans (gestion cahier), sous réserve de besoin de bénévole,

**Vote** : le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

### **4 Emploi MNS – saison 2018**

Contexte :

- Chaque année, la commune met à disposition de l'association gérant la piscine du personnel :
  - x Pour la tenue de la caisse ou pour une aide à la tenue de la buvette,
  - x Suivant les années et la fréquentation le besoin en personnel est variable,
- D'autres part, la commune emploie directement les maîtres nageurs.

Proposition du Maire pour l'été 2018 :

- De mettre à disposition de l'association AGPLA du personnel communal à hauteur de 1 équivalent temps plein maximum,
- De recruter les maîtres nageurs pour la période d'ouverture piscine et d'ouvrir les postes correspondants.

**Vote** : le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

### **5 Subvention école année scolaire 2018-2019**

Contexte : subventions financement pour l'école année 2017-2018

- Paiements directs des factures de l'école par la commune :
  - x 52 € / élève pour la rentrée = pour les fournitures scolaires,
  - x 1 500 € maximum pour les transports,
- Subvention versée sur le compte de l'OCCE à la rentrée :
  - x 10 € / élève,
- Subvention de projet :

# Commune de La Motte Saint Martin

## Département de l'Isère

- x 5 € maximum / élève pour le « ticket culture », pour rappel cette subvention a été utilisée à hauteur de 108 € pour un projet au cinéma-théâtre de La Mure,
- x 1 000 € maximum pour un ou plusieurs projets proposés, pour rappel cette somme a été utilisée pour le projet piscine.

### Proposition pour 2018-2019 :

- Reconduction à l'identique,
- x Nous allons demander à Mme PARIS de nous faire parvenir ces projets pour l'année scolaire à venir afin d'établir un budget précis.

**Vote :** le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

## **6 Décision modificative au budget commune**

### Contexte :

- Nous avons acheté du matériel de restauration pour le snack de la piscine : friteuse, machine à hot-dog, machine à panini, ainsi que des vélos pour l'école,
- Nous devons imputer ces achats à l'article 2188.

### Proposition :

- Augmenter les crédits à l'article 2188 pour 1500 euros,
- Diminuer les crédits à l'article 2184 (mobilier).

**Vote :** le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

## **7 Décision modificative au budget eau**

### Contexte :

- Nous sommes intervenus sur le réseau d'adduction de l'eau potable. Pour ce faire nous devons mandaté les dépenses lié à cette intervention à l'article 21531.

### Proposition :

- Augmenter les crédits à l'article 21531 pour 5 400 euros,
- Diminuer les crédits à l'article 2315 pour 5400 euros (installations techniques).

**Vote :** le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

## **8 Demande de subvention**

### Contexte :

- L'année dernière un plan d'action à été mis en place avec l'agence de l'eau,
- Ce plan d'action consiste à réaliser des travaux en vu d'économiser au maximum le prélèvement à la source et la distribution de l'eau,
- Dans un premier temps nous souhaitons installer un système de vanne pilotée afin d'éviter le trop plein du réservoir du cimetière.

### Proposition :

- Autoriser M. Le Maire à déposer une demande de subvention auprès du département,
- x Le montant des travaux est estimé à 15 234 € HT.

**Vote :** le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

## **9 Tarifs RÉGIE**

### Contexte :

- Nous avons une RÉGIE de recettes et d'avances concernant la location des salles communales, des activités vacances ainsi que des coupes affouagères,
- La trésorerie à besoin du détails des tarifs pour chacune de ces prestations.

### Proposition :

# Commune de La Motte Saint Martin

## Département de l'Isère

- Tarifs pour le centre aéré :
  - x 25 euros/jour (3 jours minimum)
  - x 100 €/semaine
  - x 5€/nuitée
- Les salles communales
  - x Personnes Privée : tableau ci-dessous

|   | Montant caution | Tarifs Résidents La Motte Saint Martin | Tarifs extérieurs La Motte Saint Martin |
|---|-----------------|--|---|
| Salle polyvalente 1 jour en semaine                                 | 500 euros       | 100 euros                              | 150 euros                               |
| Salle polyvalente le weekend du samedi 9h00 au lundi 9h00           | 500 euros       | 150 euros                              | 225 euros                               |
| Salle de spectacle 1 jour en semaine                                | 1000 euros      | 250 euros                              | 375 euros                               |
| Salle de spectacle le weekend du samedi 9h00 au lundi 9h00          | 1000 euros      | 350 euros                              | 525 euros                               |
| Forfait / caution nettoyage salle polyvalente et salle de spectacle |                 | 160 euros                              | 160 euros                               |
| Salle de réunion du Mollard 1 jour en semaine                       | 300 euros       | 30 euros                               | 50 euros                                |
| Salle de réunion du Mollard le weekend du samedi 9h00 au lundi 9h00 | 300 euros       | 50 euros                               | 75 euros                                |
| Forfait / caution nettoyage salle de réunion du Mollard             |                 | 100 euros                              | 100 euros                               |

- AGPLA & Commission Culture :
  - x 2 tarifs distincts, 50 % ou 30 % des recettes du spectacle.
- Les coupes affouagères : 50 euros

**Vote** : le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

## 10 Emploi communal

### Contexte :

- Un de nos deux agents techniques est parti à la retraite début mai,
- Il occupait un poste titulaire à temps plein,
- Nous n'avons pas le besoin pour ce second temps plein.

### Proposition :

- Supprimer ce poste de titulaire.

**Vote** : le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

## 11 Emploi communal

### Contexte :

- En complément à notre employé communal en charge de l'entretien des bâtiments, voiries et réseaux d'eau, ...
- Nous avons besoin de :
  - x Un temps partiel estimé à 70 % maximum,
  - x Pour assurer les surcharges d'activités saisonnières.

### Proposition :

- Autoriser M. Le Maire à créer un poste d'agent technique à 70 % de temps plein maximum,
- Pour un CDD de 1 an.

# Commune de La Motte Saint Martin

## Département de l'Isère

**Vote** : le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

### **12 Fin de séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 20h55.

### **13 Informations**

Centre aéré à La Motte Saint Martin cet été :

- 2 semaines VB Formation : 16 au 20 juillet et du 23 au 27 juillet,
- 1 semaine Foyer Pour Tous : du 9 au 13 juillet.